

bilité en faveur d'autres espèces, à condition qu'on reste pourtant dans les limites de choses compatibles. Qu'un animal ruminant puisse exister sans pieds fourchus, cela est incroyable, si les deux circonstances sont l'une à l'autre comme la cause à l'effet, ou comme les deux effets d'une même cause; cela devient seulement improbable, si ces circonstances ne sont qu'une simple coexistence dégagée de toute loi causale. Cette coexistence a été vérifiée dans un grand nombre de cas, mais non pas encore dans toutes les limites possibles.

Un historien distingué de ces derniers temps douta longtemps qu'il y eût des centenaires. Ce n'est pas qu'il regardât le fait lui-même comme absolument incroyable; mais, faute de registres authentiques, et vu l'incertitude de la mémoire humaine et de la tradition, quand elle s'applique à des événements vieux d'un siècle, il considérait que l'improbabilité d'un si grand âge n'a pas été combattue par des probabilités contraires assez fortes. A la longue, il arriva cependant à ce qu'il considérait comme une évidence suffisante en faveur de l'existence des centenaires.

6. L'assertion d'un fait, qui est entièrement en dehors de toute preuve pour ou contre, doit être considérée comme fausse.

Nous ne sommes pas autorisés à faire fond sur un fait qui ne peut invoquer aucune preuve en sa faveur, parce qu'étant inaccessible à l'observation, aucune preuve ne peut être produite contre lui. Affirmer que le centre de la terre est occupé par une masse d'eau, c'est dire la même chose qu'une chose fausse.

D'après le grand postulat de l'expérience, nous sommes portés à penser que ce qui a constamment existé dans le passé continuera à exister dans l'avenir. Nous considérons comme vraie l'expérience uniforme. Mais, là où il n'y a pas d'expérience, il n'y a pas matière à croyance. Nous ne sommes pas obligés de prouver qu'une chose n'existe pas : le poids de la preuve incombe à celui qui affirme qu'elle existe.

LIVRE IV

DE LA DÉFINITION

LIVRE IV
DE LA DÉFINITION

Les opérations relatives aux idées générales, aux notions, aux concepts, ont déjà été énumérées. Les principales sont la classification, l'abstraction, l'emploi des mots généraux, la définition.

L'idée, la notion, le concept, selon les explications déjà données, ne sont pas autre chose que les résultats de la généralisation. Une seule propriété commune suffit quelquefois à constituer l'idée : par exemple la résistance, le mouvement, le blanc, l'amer. Dans d'autres cas, les éléments sont plus nombreux, et il y a plusieurs qualités communes : comme par exemple la maison, l'esprit, l'homme.

La *classification*, sous sa forme la plus simple, dérive de l'identité reconnue entre les objets semblables, c'est-à-dire qu'une classe est formée de toutes les choses que leur ressemblance permet de rapprocher. Lorsque l'esprit porte surtout son attention sur les qualités communes aux objets d'une même classe, on dit qu'il exerce la faculté de l'*abstraction*. Un nom qu'on applique à tous les individus d'une même classe, en raison de leur ressemblance, est un *nom général*. La détermination précise des points communs à tous ces individus est ce qu'on appelle une *définition*.

Ce sont ces trois opérations, la classification, l'emploi des termes généraux, et la définition, que nous avons à considérer maintenant. La première, la classification, ne consiste pas seulement à assembler les objets d'après un ou deux traits de ressemblance : elle est l'art d'organiser sys-

tématiquement une vaste multitude d'objets qui ont des relations mutuelles, et de les distribuer dans des catégories plus ou moins générales, comme par exemple les trois règnes de la nature. En raison de cette complication même, nous n'aborderons qu'en dernier lieu l'étude de la classification.

Voici le principe fondamental qu'il faut suivre dans la généralisation de l'idée ou de la notion : —

Des différentes manières de grouper les choses qui se ressemblent, il faut préférer celle qui rapproche les objets dont les qualités communes sont les plus essentielles et les plus nombreuses.

Tel est le fondement des classifications naturelles et philosophiques, par contraste avec les classifications insignifiantes et stériles, par exemple des systèmes naturels de la botanique par opposition avec le système de Linné. Ce principe est comme la *règle d'or* de toute classification.

Il nous arrive souvent de donner la préférence aux classes qui ont la plus large extension, bien que les attributs communs, ce qu'on appelle la connotation ou la compréhension, puissent être réduits à une ressemblance très-bornée et très-insignifiante. Par exemple la classe « des animaux terrestres » a beaucoup d'extension et fort peu de compréhension; et l'on nous fournira beaucoup plus de lumières si on la divise en deux groupes, les mammifères et les oiseaux, qui ont l'un et l'autre des traits de ressemblance importants et nombreux. Cette autre classe « les hommes qui adhèrent à une foi religieuse » est si générale qu'elle ne nous fait presque rien connaître touchant les individus : les subdivisions de cette classe, les bouddhistes, les mahométans, les juifs, les catholiques romains, les calvinistes, connotent au contraire un grand nombre de caractères.

CHAPITRE PREMIER

RÈGLES DE LA DÉFINITION.

1. La définition consiste à fixer par le langage le sens précis, — la connotation — des mots généraux.

La définition ne peut s'appliquer aux mots qui n'ont pas de sens. Des mots arbitrairement employés pour désigner un objet particulier, comme « Sirius » pour désigner une étoile, « Samson » pour une locomotive, ne peuvent être expliqués autrement qu'en montrant ou en indiquant l'objet (1).

Néanmoins, d'après l'importante remarque déjà faite (*Introduction*, page 6), que les individus eux-mêmes sont conçus par l'esprit comme des assemblages de généralités, la définition devient accidentellement applicable aux choses individuelles. Une étoile, une montagne, une locomotive, peuvent être représentées et distinguées de toutes les autres choses du même genre, si l'on a soin d'employer pour cela une série de mots descriptifs et d'une signification générale. Pour cette opération cependant, le terme de description convient mieux que celui de définition.

Nous avons déjà expliqué (Part. I, p. 71) qu'une défini-

(1) C'est pour cela que les vieux logiciens disaient : « *Omnis intuitiva notitia est de finitio*, » c'est-à-dire : « l'intuition de la chose elle-même est la meilleure des définitions. »

nition parfaite n'est pas autre chose que la connotation entière du nom. Certaines notions ne renferment qu'un caractère commun : quelques-unes, deux, trois, quatre ; quelques autres, un plus grand nombre, comme par exemple les espèces naturelles. La définition, pour être complète, doit rendre compte de tous ces caractères. Le fait de distinguer une ou deux propriétés, dans le dessein unique d'empêcher que l'on ne confonde un objet avec un autre, ne constitue pas une véritable définition.

2. En raison de la nature même de la connaissance humaine, la définition se rapporte aux deux principes fondamentaux, la concordance et la différence, ou la généralité et le contraste.

I. Toute généralité doit avoir des rapports avec les objets particuliers.

II. A chaque notion réelle, aussi bien qu'à chaque expérience particulière, doit correspondre une autre notion opposée, qui n'est pas moins réelle. C'est là simplement la loi de la relativité ou du contraste.

Puisqu'elle consiste à établir les caractères communs à un certain nombre d'objets particuliers, la définition est essentiellement un procédé de généralisation ; et, d'un autre côté, ni les objets particuliers, ni leurs caractères communs, n'ont de sens distinct que si on peut déterminer à quel objet contraire ils s'opposent. L'opération de la définition consiste donc à généraliser, en même temps qu'à préciser les divers degrés de la généralisation par une opposition, par une négation ou un contraste, qui peuvent être ou explicites ou implicites. Si, tout en généralisant, nous avons recours à des contrastes explicites qui précisent à la fois les objets particuliers et les généralités, cette opération unique suffira ; la définition sera une généralisation pure et simple, et rien de plus. Mais il y a souvent un avantage réel à considérer à part, dans une opération distincte, le contraire de la chose définie. Par là nous appliquons entièrement les deux règles, les deux degrés de l'opération : la première règle qui est celle de la généralisation, la seconde qui est celle du contraste ou de la relativité. Ou plutôt, comme la généralisation doit intervenir

dans les deux procédés, nous pouvons appeler le premier méthode *positive*, et le second méthode *négative*. Si l'on associe ces deux procédés, ils montrent que l'acte de définir est entièrement accompli, si l'on a généralisé les particularités de la notion qu'on examine, et en second lieu si l'on a généralisé les particularités de la notion contraire.

La méthode de la définition, telle qu'on l'expose d'ordinaire dans les manuels de logique syllogistique, n'a aucun rapport avec les opérations de la généralisation. La définition scolastique nous recommande de déterminer : 1° un genre plus élevé qui contienne l'objet à définir ; 2° la différence spécifique ou la distinction entre l'objet et les autres espèces qui appartiennent au même genre (*per genus et differentiam*). On ne mentionne même pas les moyens à employer pour reconnaître soit les caractères du genre, soit les caractères distinctifs des espèces. Supposons que nous ayons à définir la chimie, d'après la règle indiquée, nous dirons que la chimie est une science (*genus*) qui a pour objet certaines combinaisons des corps, d'une espèce toute particulière, et qu'on appelle chimiques (*differentia*). Il est évident que, pour proposer une semblable définition, nous devons avoir préalablement examiné les sujets qui font partie du domaine de la chimie, et trouvé, par une généralisation appropriée, une expression qui convienne à tous et qui ne convienne à aucun autre. Par conséquent, la recommandation qui nous est faite d'indiquer le genre et la différence, n'a trait qu'à la forme qu'il convient d'employer pour exprimer le résultat de la généralisation.

M. Mill fait allusion à un procédé de définition qui serait fondé sur l'analyse, et qui consisterait à distinguer dans une notion complexe toutes les notions élémentaires qui la constituent. Par exemple, on définirait l'éloquence : « le pouvoir d'agir sur la conduite humaine au moyen du discours ». L'éloquence est, en effet, une propriété complexe qui se réduit à deux propriétés plus simples : « l'action exercée sur la conduite humaine » et « le discours ». Néanmoins, si l'on demande comment nous sommes arrivés

à cette définition, la seule réponse à faire, c'est que nous y sommes arrivés en généralisant des exemples particuliers de discours éloquentes : de telle sorte que cette méthode, à supposer qu'elle soit réellement une méthode distincte, ne saurait rendre inutiles les procédés de la généralisation.

On peut, si l'on veut, ramener à la forme scolastique la définition fondée sur l'analyse; nous n'avons pour cela qu'à prendre comme genre une des notions constitutives, et appeler les autres la différence; par exemple, l'action exercée sur la conduite humaine serait le genre, l'emploi du discours serait la différence. Nous pourrions encore renverser l'ordre des notions : le discours serait le genre, l'influence sur la conduite humaine deviendrait la différence.

Ainsi ni l'une ni l'autre de ces deux formes de la définition ne saurait se passer de la généralisation, ni détruire notre principe général, à savoir que définir, c'est généraliser. Dans quels cas le procédé de la généralisation peut devenir inutile, c'est ce que nous aurons à examiner plus tard.

Méthode positive

3. Règle: Il faut rassembler, pour les comparer, toutes les choses particulières qui rentrent dans la notion qu'il s'agit de définir.

On ne peut, à coup sûr, examiner tous les individus, mais il faut disposer d'exemples *représentatifs* qui permettent d'embrasser les variétés les plus extrêmes.

Pour définir une espèce botanique, le botaniste rassemblera les exemples connus de cette espèce, de façon à trouver parmi ces exemples ceux qui présentent les différences les plus grandes que l'espèce admette. Il comparera ces divers spécimens, notera les ressemblances, jusqu'à ce qu'enfin il trouve les caractères qui dominent l'espèce

entière; ces caractères, il les exprimera dans un langage approprié, et il aura ainsi formé la définition de l'espèce. Il suivra le même plan lorsqu'il s'occupera des groupes plus élevés : les genres, les ordres et les classes. Le zoologiste et le minéralogiste n'ont pas d'autre méthode de définition à leur service.

Pour faire tout à fait comprendre comment la définition se fonde sur la généralisation des caractères positifs de la notion, nous allons faire un choix d'exemples, empruntés à des cas difficiles, et nous indiquerons, sous formes de corollaires ou de règles accessoires, les moyens de triompher de ces difficultés.

Supposons que nous ayons à définir la *monarchie*. Nous réunirons d'abord des exemples de toutes les institutions gouvernementales qui ont été appelées de ce nom : les rois de l'âge héroïque en Grèce, les rois de Sparte, les rois de Rome, les rois de Perse, de Macédoine, de Syrie, d'Égypte, les rois Teutons, les rois des nations de l'Europe moderne, les rois des tribus nègres, les empereurs, les ducs, les margraves, les comtes, les archevêques qui exercent un pouvoir royal, etc. A ces exemples nous ajouterons les archontes-rois d'Athènes, les pontifes-rois des Romains, débris et reliques de l'ancien pouvoir royal. (Sir G. C. Lewis, *Méthode de la politique*, I, 86.) Si nous circonscrivons nos recherches à un certain nombre de ces exemples, nous trouverons comme trait commun le fait du pouvoir despotique ou absolu. Mais ce trait ne conviendra plus à d'autres cas, par exemple à nos constitutions monarchiques modernes. Si nous voulons mettre en ligne de compte ces formes modernes, les traits communs se réduiront à un petit nombre de ressemblances assez insignifiantes : 1° la plus haute dignité de l'État; 2° la participation plus ou moins grande à l'autorité souveraine. Enfin, si nous voulons considérer les deux derniers exemples, — les archontes-rois d'Athènes et les pontifes-rois de Rome, — nous ne pourrions plus leur appliquer même les ressemblances restreintes qui viennent d'être indiquées; il

faut alors recourir à une restriction, à une atténuation plus grande encore.

C'est ce qui arrive le plus souvent lorsque nous faisons effort pour généraliser une notion en vue d'une définition. Nous devons nous laisser d'abord conduire par la signification usuelle du mot; mais, si nous en demeurons là, nous ne réussirons probablement pas à déterminer un sens général de quelque importance. C'est alors que, dans l'embarras où nous jettent les sens multiples du mot, il faut appeler à notre aide la règle sur la définition; nous devons, par un moyen ou par un autre, déterminer une classe, d'après des rapports profonds et larges. S'il le faut, nous *abandonnerons quelque chose de la signification usuelle* du mot; nous négligerons quelques cas, nous en choisirons d'autres, jusqu'à ce que nous formions une classe qui possède réellement en commun des attributs importants. Ainsi, dans l'exemple de la monarchie, nous mettrons de côté tous les exemples empruntés aux vestiges, aux débris de l'ancien pouvoir royal. Pour le reste, nous diviserons les exemples en deux catégories: d'une part, les monarchies absolues et les monarchies tempérées. Il y a, en effet, des rapports nombreux et considérables, compris dans le sens de la classe appelée « monarchie absolue ». Cette classe doit être isolée de toute autre; elle doit constituer une notion distincte dans la science politique. Les autres cas particuliers doivent être considérés à part; et, comme le montre sir Lewis, il vaut mieux les distinguer de la classe des monarchies et les classer avec les gouvernements républicains. « En comprenant parmi les monarchies et en excluant des républiques tout gouvernement qui a un roi à sa tête, on rend impossible toute vérité générale sur les monarchies et les républiques. » Il serait par conséquent nécessaire de recourir, en pareil cas, à un nouveau classement des idées générales pour corriger les généralités admises par le langage vulgaire.

La définition des colonies nous offre un exemple exactement parallèle. Réunissons tous les faits qui ont porté ce

nom dans les temps anciens et modernes, — les colonies des Phéniciens, des Grecs, des Romains, des Italiens, des Espagnols, des Portugais, des Allemands, des Français, des Anglais, — nous constaterons un certain nombre de traits communs, à savoir: l'émigration de la mère-patrie, l'installation dans un nouveau pays, et le déplacement du gouvernement indigène, quelquefois de la population entière. Avec ce petit nombre de rapports, il y a des différences très-grandes, et, à moins que nous ne nous décidions à diminuer le nombre des cas, nous ne pouvons arriver à une définition large et importante. Si, mettant de côté les colonies des anciens, nous limitons nos comparaisons aux exemples modernes, nous trouvons cette circonstance importante que les colonies sont unies à la mère-patrie par des relations politiques; c'est ce qu'on exprime mieux encore en disant qu'elles sont *dépendantes*. Et, si nous divisons encore cette classe générale, nous pouvons obtenir des classes inférieures avec des rapports encore plus nombreux, par exemple, les colonies anglaises du Canada et de l'Australie, qui vivent sous des lois indépendantes, et qui ne subissent de la part de la métropole qu'un très-faible contrôle.

Essayons maintenant de définir les *aliments*. Conformément à la règle posée, nous recueillons tous les exemples qui peuvent servir à représenter les substances connues sous ce nom. Nous plaçons devant nous la chair des animaux, les racines, les fruits, les feuilles, etc. Nous avons aussi un certain nombre de substances d'origine minérale, comme l'eau et le sel commun. Notre travail consiste à généraliser, c'est-à-dire à saisir, au milieu des différences, les caractères communs de ces substances. Si l'homme était uniquement un animal carnivore, les aliments pourraient être définis la chair des animaux, avalée par la bouche, reçue ensuite dans l'estomac pour y être digérée et servir par suite à la nutrition et à la conservation de l'organisme. Mais, lorsque nous comprenons dans l'alimentation de l'homme les minéraux et les végétaux, force nous

est de laisser ce mot de « chair » et de lui substituer l'expression complexe de substances « animales, végétales et minérales » ; l'autre partie de la définition peut être conservée. Même avec ces corrections, la définition n'est encore qu'un essai qui doit être vérifié par une confrontation détaillée avec tout ce qui peut nous être présenté comme aliment. Nous devons interroger tous les critiques compétents et demander par où la définition pêche. Ainsi les substances que le corps absorbe à travers la peau contribuent aussi à nourrir l'organisme ; ce qui exclut l'intervention de la bouche et de l'estomac, et réduit la définition des aliments à ce caractère unique, qu'ils nourrissent ou soutiennent l'organisme. D'un autre côté, on peut douter que l'alcool, le thé, le tabac (chiqué) nourrissent réellement le corps. Ceci constitue une objection sérieuse, et l'on ne saurait mieux éclairer les principes de la définition qu'en indiquant les moyens de la résoudre.

En premier lieu, on peut contester le fait lui-même. Si l'on peut montrer que ces substances nourrissent, soutiennent ou fortifient l'organisme, la difficulté serait tout de suite supprimée, car, dans ce cas, ces substances rentreraient dans la définition. Mais dans le cas contraire, c'est-à-dire si ces substances ne sont pas réellement nutritives, deux partis se présentent. Ou bien nous les excluons de la classe des « aliments », et nous maintiendrons la définition. Ou bien nous les y admettrons, mais alors il faudra modifier la définition. Modifiée par suite de cette extension la définition serait : « Toute espèce de substances qui ou bien nourrissent ou bien stimulent l'organisme ». Pour décider entre ces deux partis, nous devons nous en rapporter à la règle essentielle de la classification, qui nous recommande d'accepter plutôt une petite classe, fondée sur de grandes et d'importantes ressemblances, qu'une classe considérable, où les rapports se réduisent à un très-petit nombre de traits communs, relativement insignifiants. Le mieux est donc de conserver la distinction des deux groupes : d'une part les aliments ; de l'autre les stimulants, chacun avec sa défini-

tion propre. De cette façon nous aurons plus de renseignements sur chaque substance particulière appelée « aliment » ou « stimulant » que si le mot « aliment » s'appliquait aux deux. Il peut se faire que les mêmes substances jouent à la fois les deux rôles ; elles auront droit alors à figurer dans les deux classes.

Nous pouvons rappeler la définition précédemment donnée des axiomes, pour faire remarquer qu'une définition n'est pas bonne quand elle ne distingue pas la notion définie des autres notions déjà établies. Si l'axiome n'est pas une proposition réelle il ne se distingue pas des définitions, et, s'il n'est pas fondamental dans la science à laquelle il appartient, il ne diffère pas de la multitude des propositions qui servent à prouver d'autres propositions. Les deux caractères que nous venons de rappeler sont les seuls qui puissent constituer un sens véritablement distinct pour le mot axiome.

Ces exemples expliquent assez les cas où les mots sont employés pour désigner des choses qui n'ont entre elles qu'un petit nombre de ressemblances peu importantes. L'exemple suivant mettra en lumière une difficulté d'un autre genre.

Supposons que nous cherchions à définir un *solide*. Faisons comparaître devant nous, sinon tous les corps solides de la nature, du moins des représentants de toutes les espèces auxquelles ce mot peut être appliqué, les métaux, les roches, les bois, les os, et tous les produits des végétaux ou des animaux appelés solides, — cherchons à les comparer, et à noter leurs ressemblances. Il n'y a pas ici, à ce qu'il semble, de grande difficulté. Nous voyons que ces corps, quelque divers qu'ils soient, s'accordent tous en ce qu'ils résistent aux forces qui tendraient à changer leur forme : ce caractère nous frappe si fortement à première vue que le cas semble à peine digne d'être produit pour faire comprendre une formule logique. Si cependant nous appliquons ici la méthode socratique, c'est-à-dire si nous exposons la définition aux objections et aux chicanes, il est probable

que l'on nous objectera une grave difficulté. Le caractère de résistance que présentent les solides, et qui se manifeste si nettement dans le plus grand nombre des cas, comporte naturellement des degrés et diminue insensiblement jusqu'à l'état liquide. Or quel est le point précis où l'état solide finit, où l'état liquide commence ? Une gelée, une pâte, de la glu, est-elle solide ou non ? Hamlet parle-t-il correctement quand il parle « de cette *chair* trop, beaucoup trop solide » ?

Nous avons affaire ici, non pas à une chicane, mais à une difficulté grave et qui se renouvelle souvent. Bien des qualités qui s'opposent l'une à l'autre, sans confusion possible dans le plus grand nombre des cas, passent de l'une à l'autre par une gradation insensible, de telle sorte qu'il est impossible de tirer entre elles une ligne de démarcation précise et solide. Qui peut dire à quel moment le jour finit, et la nuit commence ? De même il est difficile de déterminer quel est l'individu qui termine le règne animal, et qui commence le règne végétal. Entre le sommeil et la veille il y a un état intermédiaire qu'il est difficile de rapporter à l'un ou à l'autre. La grande division chimique des métaux et des non-métaux présente comme une transition douteuse dans les substances telles que l'arsenic et le tellure. La volonté s'efface insensiblement dans l'instinct.

Les philosophes grecs avaient au plus haut degré l'esprit qui consiste à faire ressortir les difficultés, et celle-ci ne leur avait pas échappé. Ils avaient fondé sur elle un argument appelé *sorite* ou monceau. On présentait un tas quelconque, composé d'un assez petit nombre d'objets pour que convenablement il fallût l'appeler petit : puis on augmentait ce tas par des additions graduées, et l'on priait le spectateur de dire à quel moment le monceau cessait d'être petit et devenait grand.

Il n'y a qu'une solution possible à cette difficulté. Il faut accorder qu'entre les deux qualités opposées se trouve une *marge* de transition *indéterminée*, et qui permet la diversité des opinions : sans que cette marge intermédiaire

détruit le contraste radical des qualités opposées. On ne doit pas accepter la discussion sur le moment précis où le jour fait place à la nuit, et l'incertitude qui plane sur ce moment ne doit pas être considérée comme une raison de confondre la nuit avec le jour. Il faut, dans tous les cas analogues, admettre la diversité des opinions sur le point où la transition s'accomplit. Pourvu que le plus grand nombre des non-métaux puissent être distinctement séparés des métaux, il importe peu de maintenir l'arsenic et le tellure dans l'une ou l'autre de ces deux classes; ces corps constitueront les cas de transition, les cas de frontière, selon l'expression de Bacon.

Il y a une de ces marges de transition entre la récompense et la punition, telles que la morale les distingue. Ces deux motifs s'opposent sans doute largement l'un à l'autre dans la plupart des cas : accorder une récompense pour l'accomplissement d'une loi, c'est évidemment autre chose qu'infliger une punition pour la violation de cette loi, et la simple privation de la récompense n'est pas la même chose que la punition effective. Cependant des circonstances se produisent où les deux choses se confondent. Un père plein de bonté prive son fils de quelque complaisance qu'il lui témoignait, et que l'enfant avait pris l'habitude de considérer comme une récompense : si cette complaisance était devenue pour l'enfant une véritable habitude, la simple privation ici ressemblera fort à une punition réelle.

Lorsqu'on dit : « Il ne faut punir personne pour ses opinions, » nous ne devons pas en conclure que l'on est forcé de se lier également avec les personnes de toutes les opinions, sous ce prétexte que donner la préférence à quelques-unes, ce serait stigmatiser les autres. Le fait de ne pas prendre quelqu'un pour notre ami, ne doit pas être considéré comme une punition qu'on infligerait, ni comme une désapprobation qu'on manifesterait.

Nous pouvons donner un autre exemple de la méthode positive de la définition, en étudiant la *matière*. Assemblons les différents objets qui passent pour être matériels,

les solides, les liquides; comparons-les ensemble, nous constaterons leur accord complet sur divers points, à savoir la résistance au mouvement ou aux forces qui s'appliqueraient sur eux, le développement d'un pouvoir ou d'une force, lorsqu'ils sont eux-mêmes en mouvement. Tous les solides, tous les liquides s'accordent dans ces deux traits. Ils s'accordent de plus en ce qu'ils sont visibles et tangibles. Faisons entrer maintenant en ligne de compte les substances gazeuses. Possèdent-elles les mêmes qualités de résistance et de pouvoir moteur? Au premier aspect, il semble que non; mais, après un examen plus attentif, on se convainc que l'air offre de la résistance, qu'il possède aussi sa force motrice, bien que, il est vrai, à un degré comparativement moindre que les solides et les liquides. Les gaz ne sont pas en général visibles et tangibles: conséquemment, il faut ou bien retrancher ces caractères de la définition de la matière, ou bien exclure les gaz de la classe des corps. Le choix n'est pas difficile. La propriété matérielle de la résistance et de l'inertie est si importante, que nous avons certainement le droit de fonder sur ce seul caractère toute une classe d'objets, bien que cette classe doive comprendre des choses visibles et tangibles, d'une part, et d'autre part des choses invisibles et intangibles.

Examinons maintenant l'éther ou le milieu éthéré, qui remplit l'espace entier. Faut-il le comprendre dans la classe des choses matérielles? Oui, si nous pouvons établir que la propriété de l'inertie lui appartient. Sinon, nous nous trouvons encore dans la perplexité que nous avons indiquée tout à l'heure: nous devons ou exclure l'éther, ou retrancher quelque chose aux propriétés caractéristiques, comprises dans la définition. Or le seul rapport qui puisse exister entre un corps non résistant comme l'éther et la matière, serait cette circonstance très-générale d'être un milieu étendu propre à l'action des forces. L'éther transmet la lumière et la chaleur; il est par conséquent un intermédiaire matériel pour la transmission des forces moléculaires, de même que les solides, les liquides, les gaz sont des

intermédiaires pour la transmission des forces mécaniques et moléculaires. Le mieux cependant est de ne pas classer l'éther parmi les corps matériels, et de laisser subsister, comme définition essentielle de l'éther, le fait capital de l'inertie.

Les exemples précédents, appropriés à la méthode positive de la définition, suffisent pour faire comprendre la définition dans ses caractères élémentaires d'opération généralisatrice, et aussi pour expliquer les difficultés principales de l'opération, — l'adaptation des cas particuliers à la règle générale de la classification, et l'existence d'une limite indéfinie, dans les cas où les notions opposées passent insensiblement de l'une à l'autre.

Méthode négative.

4. Règle. Réunir pour les comparer les cas particuliers compris sous la notion opposée.

Cela revient à dire que nous devons définir, en même temps que la notion donnée, la notion qui lui fait opposition ou contraste, en employant la même méthode de généralisation. Comme il est impossible qu'une chose soit définie avec précision, sans que la chose opposée soit connue et définie avec la même rigueur, nous devons toujours en réalité accomplir les deux opérations contraires, que nous distinguons ou non formellement les deux aspects. Un petit nombre d'exemples montrera dans quel cas la séparation formelle est nécessaire.

Il est impossible de placer l'esprit humain dans une situation meilleure, pour lui faire comprendre une notion générale, qu'en lui présentant sur deux rangs les cas particuliers qui rentrent soit dans la notion positive, soit dans la notion négative. Par exemple, on éclaircira, autant que possible, la nature de la ligne droite, si l'on place une série d'objets droits (quelles que soient, d'ailleurs,

leurs diversités particulières) en face d'une série d'objets courbes, pliés ou brisés. Si l'on suppose que des deux côtés la représentation est complète, on peut affirmer que tout le possible a été fait pour mettre l'esprit en possession de la notion ou de l'idée appelée ligne droite.

Appliquons cette méthode de définition négative à l'idée de *solide*. La généralisation positive nous conduit à la détermination de cet attribut commun. « Les solides résistent aux forces qui voudraient changer leur forme. » Établissons maintenant la notion négative, en généralisant l'idée des liquides et aussi des gaz. Par une comparaison rigoureuse de tous ces corps non-solides, nous sommes autorisés à dire que « les liquides et les gaz cèdent sous « la pression la plus faible, et n'ont pas de forme déterminée, excepté celle que leur imposent des fermetures « solides » ; ce qui est précisément le contraire, et, par conséquent, la confirmation absolue de la définition positive des solides.

Revenons à la définition de la *matière*, que nous avons déjà envisagée sous son aspect positif. Quelle est la notion opposée à la matière ? On répondra généralement que c'est l'esprit : ce qui est la vérité, mais non pas toute la vérité. La matière est sans doute opposée à l'esprit, mais elle est opposée aussi à l'espace vide. L'idée complètement opposée à l'esprit est l'*étendue*, non la matière. Nous avons donc à opposer l'*espace* à la matière, et à chercher, par suite, la définition de l'espace. Or, si nous comparons toutes nos expériences sur ce que nous appelons un espace vide ou inoccupé, nous trouvons ce fait commun, *liberté pour le mouvement*, c'est-à-dire précisément le contraire de la matière, ou de l'inertie et de la résistance.

La matière est quelquefois opposée à la force. C'est sur cette opposition qu'on fonde un argument en faveur de l'immatérialité de l'âme. Ainsi, selon un raisonnement de Hartley, la matière qui est inerte ne peut constituer la substance de l'esprit, qui est actif, qui est source d'action. Il n'y a là qu'une confusion d'idées. On met en relief une

des qualités de la matière, la résistance, et on laisse dans l'ombre l'autre qualité, le mouvement. Et cependant, les deux qualités sont inséparables; la force est une matière qui meut : sans matière, il n'y a point de force.

La méthode de la définition par les *contraires* se manifeste avec avantage dans la définition de la *combinaison chimique*, le fait essentiel et l'objet de la chimie. D'après la règle positive, nous aurions à recueillir les cas nombreux où se produit la combinaison chimique : la combinaison de l'oxygène et de l'hydrogène pour la formation de l'eau, de l'oxygène et du carbone dans l'acide carbonique, etc. L'opération serait longue et laborieuse, en raison de la grande multitude des cas particuliers qu'il faudrait examiner. Supposons néanmoins qu'on soit arrivé par cet examen à un certain nombre de relations communes : le changement de propriétés, les proportions définies, et la production de la chaleur.

Cherchons maintenant à quoi s'oppose la notion de la combinaison chimique. Dans le *genre* combinaison, quelle est l'*espèce* qui n'est pas *chimique* ? C'est le mélange purement mécanique et la solution (sous sa forme d'adhésion moléculaire). Généralisons donc ces deux faits, et confrontons les rapports saisis avec ceux que nous avons indiqués déjà. A vrai dire, nous pouvons nous dispenser d'établir un contraste formel entre la combinaison chimique et le mélange mécanique ; car ces deux faits sont tellement distincts qu'il n'y a pas moyen de les confondre. C'est avec la solution que le contraste sera plus utile. En généralisant les cas de solution, nous voyons que, dans ce phénomène, si les corps perdent leur solidité et changent d'état, ils n'en conservent pas moins la plupart de leurs qualités caractéristiques. Le sel et le sucre dissous restent les mêmes ou à peu près ; le changement est relativement insignifiant. D'autre part, la solution peut se produire dans des proportions diverses, jusqu'au point de saturation. Enfin, la solution est en général accompagnée d'un abaisse-

ment de température. Nous pouvons donc établir un contraste formel dans le tableau suivant :

COMBINAISON.		SOLUTION.
<i>Caractères des composés par rapport aux caractères des éléments.</i>		
Transformés.		Conservés.
<i>Proportions de combinaison.</i>		
Définies.		Indéfinies.
<i>Changement de température.</i>		
Chaleur.		Froid.

Dans cet exemple, la généralisation négative est la plus facile des deux, parce que les cas particuliers sont peu nombreux. Il y a un avantage semblable à définir l'esprit par la notion contraire. Les particularités qui constituent l'esprit sont variées, nombreuses et compliquées : les particularités qui constituent l'étendue, notion opposée à celle de l'esprit, sont plus facilement ramenées à une idée générale, et cette idée est beaucoup plus claire, beaucoup plus accessible que l'idée des qualités de l'esprit.

Les notions opposées, étant séparées par une frontière formée de cas incertains, sont beaucoup mieux éclaircies par la méthode négative, grâce au contraste que cette méthode établit. Nous avons déjà noté l'indécision de la limite qui, dans certains cas, sépare la notion de la proposition : il est difficile quelquefois de distinguer d'une proposition la définition d'une notion complexe.

L'appétit ne peut être suffisamment défini qu'en l'opposant nettement à la notion qui est la plus proche de celle-là, le désir.

Le motif de l'intérêt, pris comme règle de la morale, est opposé par Bentham aux deux principes de l'ascétisme, et de la sympathie ou de l'antipathie.

La plante ou le végétal se définit par un parallèle, par une série de contrastes avec l'animal, et réciproquement.

Définitions déductives.

5. Lorsque des notions complexes ont été formées de notions simples, comme par exemple dans les sciences déductives, on peut les définir en énumérant les éléments qui les composent.

Dans les sciences déductives, telles que les mathématiques, les notions, aussi bien que les propositions, sont formées par une composition ou déduction artificielle. Étant données la notion de triangle et les diverses notions d'angle droit, d'égalité, etc., nous pouvons construire les notions complexes « de triangle à angle droit, de triangle équilatéral, de triangle isocèle ». Il n'est pas besoin, pour définir ces notions, de faire appel à une exposition des cas particuliers; il suffit d'énumérer les éléments qui entrent dans la notion composée : « un triangle rectangle est un triangle avec un angle droit. »

Ayant la notion de « force attractive » et les notions numériques de « carré, de cube », etc., nous constituons des composés artificiels : « la force est le carré, le cube de la distance, etc. »

C'est là une grande exception à la loi qui veut qu'on définisse par la généralisation des cas particuliers, mais c'est la seule. Il est vrai que, par suite de l'étendue de nos sciences déductives, il y a un grand nombre de notions de ce genre. Le résultat a été de détourner l'attention des définitions concrètes, qui supposent la comparaison des cas particuliers.

Nous créons encore des notions artificielles et composées, non pas seulement pour un but scientifique, mais aussi par un travail d'imagination, lorsque, par exemple, nous imaginons les dieux, les demi-dieux, les démons, les dragons et les personnages fictifs de la poésie. La définition de ces notions n'est encore que l'énumération des éléments qui les composent.

Langage de la définition.

6. Le langage de la définition consiste à déterminer les *éléments constitutifs* d'une notion complexe.

Les définitions du dictionnaire par synonymes ont une certaine valeur, mais elles ne sont pas des définitions proprement dites.

La généralisation a pour résultat de saisir des caractères communs qui doivent être exprimés dans le langage. Or le langage dont on se sert doit exprimer des notions plus élémentaires, dont la combinaison forme la notion complexe. Ainsi cette définition : « Un solide est ce qui résiste aux forces qui voudraient changer sa forme », est une expression complexe qui substitue au mot « solide » une agglomération de notions plus simples : « résistance, force, changements, forme ». La définition de la propriété est « le droit qu'a chaque personne de disposer des objets qu'elle a acquis par son travail, ou qu'elle a reçus par don ou par concession volontaire de personnes qui les avaient acquis de cette façon ». Ici, les notions élémentaires sont : « droit, faculté de disposer, acquisition, travail, don, concession volontaire ».

La liberté peut être définie : le pouvoir d'user de ses facultés comme on veut, à condition (s'il s'agit de la liberté civile) de ne pas nuire à une liberté semblable chez les autres ; les notions élémentaires sont : « pouvoir, facultés, volonté ».

La méthode qu'on appelle « analyse » consiste à *exprimer* toute définition juste. Soit que la définition dérive de la généralisation, soit qu'elle ait pour principe la déduction, l'opération est analytique.

L'usage des synonymes, comme moyen de définition, dépend de cette circonstance que beaucoup de notions et de choses s'expriment par plusieurs mots, de telle sorte que l'un de ces mots peut convenir mieux que les autres pour faire connaître ces notions ou ces choses. Il y a bien des mots pour dire : « plaisir, joie, jouissance, délices,

bonheur, félicité, ravissement, extase ». Les mots les moins familiers de cette série seront expliqués par les plus connus, mais il n'y a rien là qui ressemble à la définition scientifique.

7. La formule scolastique de la définition — *per genus et differentiam* — aussi bien que l'analyse, a rapport plutôt à l'expression d'une définition déjà trouvée, qu'à la découverte du sens général d'une notion.

Chacune des notions constitutives, exprimant elle-même une notion complexe, est nécessairement plus générale que la notion qu'elles constituent. « Trois, côté et figure » sont des notions plus générales que la notion « triangle », qu'elles forment par leur combinaison. Nous pouvons néanmoins choisir une de ces notions et l'appeler *générique* ou *genre*, par exemple, « la figure » : triangle est alors une espèce dans le genre figure. Sa *différence* ou son signe spécifique, qui le distingue de toute autre figure, sera formé par les deux autres notions « trois et côté », c'est-à-dire « trois côtés ». Si, de même, nous définissons l'éloquence : « l'empire que l'on exerce sur les sentiments et la conduite des hommes au moyen de la parole », nous pourrions considérer comme genre « l'empire exercé sur les hommes », et comme différence spécifique « l'emploi de la parole ». Nous pouvons, il est vrai, intervertir les termes, prendre pour genre la parole et pour différence l'empire exercé sur les hommes.

Mais cette latitude est le plus souvent supprimée par ce fait qu'une des notions constitutives est la base d'une classe reconnue et déjà établie. Ainsi, dans la définition du cercle, « ligne » est le genre connu, et « la distance égale à un même point » est « l'attribut spécifique ». Un grand nombre de classes et de notions générales rentrent dans quelque classe supérieure, pour l'un ou pour l'autre de leurs attributs. Sans mentionner les classifications systématiques de l'histoire naturelle, nous pouvons citer la peinture (qui a pour genre les beaux-arts), les mathématiques (genre science), la prudence (genre vertu), les planètes (genre

corps célestes), l'or (genre métal), la blancheur (genre couleur), les cathédrales (genre édifice).

Au lieu de présenter une analyse complète de la notion ou de la classe, cette méthode suppose que les propriétés génériques sont déjà connues, que les hommes ont été familiarisés avec les genres, et que par suite ils ont seulement besoin qu'on leur indique le genre auquel se rapporte la notion, en même temps que les différences spécifiques de cette même notion. Ainsi les mathématiques sont la science (genre) de la quantité (différence). L'éthique est la science (genre) des devoirs de l'homme (différence). La peinture est l'art (genre) qui emploie la couleur (différence); la poésie, l'art qui emploie le langage. La prudence est une vertu (genre) qui a trait à la conservation et au bien-être de l'individu (différence). La justice est une vertu qui suppose une distribution égale et impartiale des biens de la vie, selon des règles déterminées. La politesse est la bienveillance dans les petites choses. La religion est le gouvernement (genre) d'un pouvoir surnaturel (différence). Admiration, peur, amour, colère, sont des sentiments (genre) qui ont chacun leur différence spécifique. La vue est une sensation (genre) qui s'exerce par les yeux (différence).

Voici un résumé des remarques de Locke sur la règle scolastique de la définition : « Lorsque dans une définition nous employons le *genus*, ou le mot général le plus prochain, ce n'est point par nécessité, mais seulement pour nous épargner la peine d'énumérer toutes les idées simples que renferme ce mot général (ou peut-être par crainte de ne pas réussir dans une énumération complète). La définition n'étant pas autre chose qu'un moyen de faire comprendre par des mots l'idée que renferme un autre mot donné, il est évident que la meilleure manière de définir serait d'exposer toutes les idées simples comprises dans la signification du mot; et si l'on s'est accoutumé à employer les termes généraux les plus voisins, au lieu de recourir à une énumération complète, ce n'est certes ni par nécessité, ni pour arriver à une plus grande clarté,

c'est pour faire plus vite et pour abrégier son travail. » (*Essai*, livre III, ch. II.)

Notions ultimes.

8. Quand il s'agit des notions simples ou ultimes, la généralisation est encore le principe de la notion, mais les expressions verbales manquent pour indiquer cette généralisation.

Pour arriver à la notion de la *blancheur*, nous recueillons des exemples particuliers de couleurs blanches et de couleurs non-blanches. L'impression double de ces exemples positifs et négatifs nous fournit tout ce qu'il est nécessaire de savoir pour posséder la notion de blancheur; nous attachons alors un mot à cette notion afin de pouvoir en parler, mais nous ne saurions en donner une définition verbale. Il n'y a pas de notions plus élémentaires dont la combinaison forme la notion de blancheur. De même nous ne pouvons trouver de forme verbale qui exprime la résistance; c'est là un fait ultime qui ne peut être connu que par des expériences réelles, par la comparaison d'objets résistants.

On peut définir l'égalité par la coïncidence; mais la coïncidence elle-même, on ne la définit qu'en la montrant. Tout effort pour trouver une expression verbale, comme dans ces synonymes : « qui s'accordent dans leur situation, qui conviennent exactement », est absolument illusoire.

Succession et coexistence sont deux idées ultimes qui s'opposent l'une à l'autre et qui ne peuvent être définies que par des exemples.

L'unité et la pluralité sont indéfinissables. On peut seulement présenter une série d'objets dont l'attribut commun soit l'unité, puis une autre série d'objets dont l'attribut soit la pluralité, et laisser à l'observateur le soin de former les deux notions par la comparaison des deux séries.

Un point mathématique est indéfinissable. La définition donnée dans les livres de géométrie, « un point sans

étendue », est non pas plus simple, mais plus complexe au contraire que la chose à définir. La seule façon correcte de définir un point en géométrie est de montrer aux gens l'endroit où nous commençons, où nous terminons une mesure, où nous établissons une division.

Une ligne ne peut pas être définie non plus : elle n'est qu'une abstraction qui dérive de la comparaison des objets étendus.

Il en est de même d'un angle : « l'inclinaison » n'est qu'un autre mot pour représenter la notion entière; elle ne constitue nullement une notion plus simple, un élément. Il faut encore ici montrer des angles réels, si l'on veut en donner l'idée. Il y a comme une implication mutuelle de l'angle et du cercle, de telle sorte que si nous avons pu saisir d'abord la notion du cercle, nous pouvons ensuite donner la définition de l'angle; mais, dans le progrès naturel de nos connaissances, nous ne pouvons connaître un cercle sans avoir préalablement connu un angle (1).

(1) Nos sensations en général nous font expérimenter l'accord et la différence, la quantité, le nombre, le temps. (La succession n'est pas complètement saisie, tant que nous n'avons pas fait l'expérience spéciale de la simultanéité : c'est une notion acquise ou complexe.)

Les sensations musculaires en particulier nous donnent l'idée de la résistance et du mouvement; notions qui, grâce au secours des expériences sensibles, se développent et deviennent les idées de l'espace et de la coexistence.

Chacun de nos sens donne lieu à une ou plusieurs expériences ultimes : aucun sens n'est capable de concevoir ce qui est le propre d'un autre sens. Quelles sont les sensations irréductibles qui doivent être attribuées à chaque sens, c'est ce qu'il n'est pas aisé de déterminer; la blancheur et les couleurs simples doivent être considérées comme des notions ultimes, et, d'un autre côté, même les couleurs composées ne peuvent être conçues par un simple effort d'imagination, en dehors de toute expérience actuelle; circonstance qui prouve que les notions ultimes de la vue sont très-nombreuses. Des remarques semblables s'appliquent aux sons, aux saveurs, aux sensations du toucher; dans chacune de ces catégories, il y a un nombre considérable de sensations irréductibles que nous devons avoir expérimentées à part. Nos sensations organiques contiennent de même des formes caractéristiques et indépendantes en grand nombre; la faim, la soif, la suffocation, la plénitude, le rhumatisme, etc., sont des sensations que l'analyse ne peut définir, parce qu'elles constituent toutes des faits ultimes de la sensibilité. Bien que ces sensations aient pour la plupart un caractère com-

Les idées complexes, dit Hume, peuvent être expliquées par leur définition, c'est-à-dire par l'énumération des parties ou des idées simples qui les composent. Mais lorsque nous avons poussé la définition jusqu'aux idées les plus simples, et que nous trouvons encore quelque équivoque et quelque obscurité, quelles ressources avons-nous à notre disposition? Par quels moyens pouvons-nous éclaircir ces idées, et les rendre précises et nettes aux yeux de notre esprit? Il n'y a qu'une seule chose à faire : « produire les impressions, les sensations originelles, dont ces idées ne sont que les copies. »

Locke prétend être le premier qui ait remarqué que les idées simples sont indéfinissables. D'après Reid et Stewart, le mérite en reviendrait à Descartes. Hamilton l'attribue à Aristote (OEuvres de Reid, p. 220). Mais M. Mansel discute

mon, la douleur, chacune d'elles a un caractère spécial qu'on ne peut apprécier que si on l'a éprouvée.

Les émotions comme l'admiration, la crainte, l'amour, la colère, l'orgueil, la curiosité, sont autant d'états complexes. Les plaisirs esthétiques sont des combinaisons de sentiments plus simples. Cependant les émotions comme l'admiration, la peur, la tendresse, ressemblent à des sentiments ultimes, car on ne peut les concevoir sans les avoir senties. Beaucoup d'émotions que le psychologue est capable d'analyser ne pourraient être imaginées qu'avec de grandes difficultés, si l'on n'avait pour les comprendre que les éléments qui les composent. Une personne qui n'a jamais éprouvé le sentiment de la vénération, aura de la peine à le concevoir, si elle a seulement entendu parler des éléments dont ce sentiment est formé.

Les expériences élémentaires de l'esprit sont donc très-nombreuses et par conséquent elles constituent des notions indéfinissables. Les situations diverses de la vie humaine donnent naissance à des notions pratiquement indéfinissables; l'idée d'une société politique ne saurait être communiquée à quelqu'un qui n'aurait jamais fait partie d'une société de ce genre. Par suite, dans nos essais de définition sur le gouvernement, sur la loi, sur l'autorité, nous devons faire appel à l'expérience concrète de l'auditeur.

Si l'on tient compte de ces derniers cas, les notions élémentaires et indéfinissables sont très-nombreuses. Les faiseurs de dictionnaires ont complètement oublié cette circonstance, et par suite leurs définitions prétendues tournent dans un cercle vicieux. Combien est vaine en effet la définition verbale de mots tels que la lumière, la chaleur, le mouvement, la peine, l'admiration, l'odeur!

l'interprétation qu'Hamilton a donnée du passage d'Aristote, et d'un autre côté il cite un passage d'Occam, qui ressemble beaucoup à la théorie de Locke sur les idées simples. Aristote, dit Mansel, peut être cité comme une autorité pour avoir limité les notions indéfinissables aux *Summa genera* et aux individus.

La théorie générale d'Aristote sur la définition est un peu obscure, parce qu'elle se confond avec la recherche de la cause, et parce qu'elle s'appuie sur la distinction de la substance et de l'attribut. Mais quant à la recherche, ou, selon ses expressions, quant à la *chasse* de la définition, il admet à la fois la méthode qui consiste à généraliser les cas particuliers et la méthode déductive qui consiste à faire sortir la notion d'une notion plus élevée. Il indique aussi une distinction intelligible entre les définitions réelles et les définitions nominales. Les définitions nominales s'appliquent aux idées, et il n'est pas prouvé qu'elles correspondent à des objets réels, par exemple, lorsque nous définissons un être imaginaire tel qu'un centaure. Ceci pourrait bien n'être qu'une définition déductive. Les définitions réelles s'appliquent à des êtres réels, et consistent surtout à généraliser les cas particuliers.

M. Mill distingue les définitions nominales des définitions réelles, — définitions de mots et définitions de choses, — en remarquant que les dernières, tout en donnant le sens d'un mot, déterminent indirectement la nature d'un objet. Les définitions réelles supposent l'existence réelle de la chose définie. Dans un autre passage néanmoins (livre III, ch. v) où il discute le caractère hypothétique des définitions de la géométrie, M. Mill remarque que, pour raisonner sur les faits, nous devons proportionner nos hypothèses aux faits : des hypothèses imaginaires ne peuvent produire que des conséquences imaginaires, et nous avons besoin de données réelles pour arriver à des conséquences réelles.

CHAPITRE II.

DES MOTS GÉNÉRAUX.

1. Les mots généraux peuvent ne pas être absolument indispensables pour la formation des idées générales; mais, outre que sans eux on ne pourrait communiquer ces idées, ils sont d'un grand secours pour en fixer le souvenir dans la mémoire. De plus, nous ne pourrions sans eux combiner, pour former les propositions et les raisonnements, un ensemble de notions distinctes.

Nous pouvons, sans le secours du langage, saisir les rapports des objets; nous pouvons nous rappeler ces rapports, et agir en nous fondant sur leur connaissance. Mais il nous est impossible, sans les mots, de transmettre aux autres ces notions générales. Dans quelques cas, cependant, nous pouvons réunir et rassembler les objets semblables, de façon à faciliter la tâche de ceux qui viendront après nous et qui voudront généraliser. De même, et par un procédé analogue, nous pouvons indiquer les liaisons naturelles des choses, mais seulement dans un petit nombre de cas. La puissance du feu peut être exprimée en plaçant à droite d'un feu allumé un tas de bois, et à gauche un tas de cendres, et encore faudrait-il quelque pantomime pour rendre ces symboles intelligibles. D'ailleurs, en dehors de quelques cas très-simples, tout effort semblable pour exprimer des lois générales serait absolument impuissant.

L'emploi des mots a pour résultat d'éclaircir et de préciser à un haut degré pour nous-mêmes la constatation que nous avons faite des ressemblances des choses. L'usage d'un même mot pour désigner les choses semblables a